

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

Etaient présents : Mmes BRIERE, CANNOT, LE BELLEGO, MARTIN, PILVIN,
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, HY, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA,

Absents excusés : Mme BOURRIER et M. DAKYO,

Secrétaire de séance : Mme Florence LE BELLEGO,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de M. DAKYO, était donné à M. OUATTARA.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande ensuite aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune autre demande de modification.

Le procès-verbal du 4 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°01.11.25 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE - OPERATION : MISE EN PLACE D'UN MITIGEUR ET DE NOUVELLES DOUCHES AU GYMNASSE LE TERREC

Monsieur le Maire rappelle le principe d'un fonds de concours et propose de demander ce dernier à la communauté urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE » en vue de participer au financement **de l'opération MISE EN PLACE D'UN MITIGEUR ET DE NOUVELLES DOUCHES AU GYMNASSE LE TERREC**, à hauteur de 7 943,29 € HT (soit 3 971,64 € du fonds de concours attribué selon délibération n° 20210034 du conseil communautaire en date du 18/02/2021).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°02.11.25 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE - LE HAVRE SEINE METROPOLE - OPERATION : INVESTISSEMENT POUR LES CUISINES MUNICIPALES

La commune a réalisé des travaux d'installation d'une climatisation réversible dans la cantine scolaire pour un montant HT de 12 434,66 € ainsi que l'achat d'un congélateur pour la salle du château pour un montant HT de 995, 00 €.

Il est proposé de demander un fonds de concours à la communauté urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE » en vue de participer au financement **de l'opération INVESTISSEMENT POUR LES CUISINES MUNICIPALES**, à hauteur de 13 429,66 € HT (soit 4 103,00 € du fonds de concours attribué selon délibération n° 20210034 du conseil communautaire en date du 18/02/2021).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°03.11.25 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE - OPERATION : REMPLACEMENT DE LA POMPE A CHALEUR ET DE 4 FENÊTRES DU GYMNASSE LE TERREC

La commune a procédé **au remplacement de la pompe à chaleur et de menuiseries du gymnase Le Terrec (74 310.19 € HT+ 13 155 € HT)** et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE ».

Il est proposé de demander un fonds de concours à la communauté urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE » en vue de participer au financement **de l'opération : REMPLACEMENT DE LA POMPE A CHALEUR ET DE 4 FENÊTRES DU GYMNASSE LE TERREC**, à hauteur de **(87 465,19 € HT)**, (soit 20 526,00 € du fonds de concours attribué selon délibération n° 20210034 du conseil communautaire en date du 18/02/2021).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°04.11.25 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE - LE HAVRE SEINE METROPOLE - RESTAURATION DE LA FACADE DE L'EGLISE PARTIE SUD : NEF PARTIE HAUTE ET TRANSEPT

La commune a réalisé des nouveaux les travaux de restauration de la façade de l'église partie sud:

- ✓ Sacristie côté sud (partie haute): 14 035,65 €
- ✓ Transept façade sud uniquement : 24 490,00 €
- ✓ Façade sud partie haute côté droit (nef + retour transept) : 17 673,42 €

Il est proposé de demander un fonds de concours à la communauté urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE » en vue de participer au financement **de l'opération : RESTAURATION DE LA FACADE DE L'EGLISE PARTIE SUD : NEF PARTIE HAUTE ET TRANSEPT**, à hauteur **56 199.07** € HT (soit 19669,00 € du fonds de concours attribué selon délibération n° 20210034 du conseil communautaire en date du 18/02/2021).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°05.11.25 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE – MENUISERIES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Il est proposé de demander un fonds de concours à la communauté urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE » en vue de participer au financement **de l'opération : MENUISERIES DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX**, à hauteur **14 176,83** € HT (soit 7 088,41 € du fonds de concours attribué selon délibération n° 20210034 du conseil communautaire en date du 18/02/2021).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°06.11.25 Inscription de chemins ruraux au PDESI-PDIPR

Nous avons été contactés par la direction départementale des sports et sports de nature sur l'inscription de nos chemins ruraux au PDESI-PDIPR (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature). Pour rappel, en 2022 une délibération a été effectuée sur la dénomination et inscription de certains chemins ruraux et il manquait 3 sections cadastrales ci-dessous :

Il est proposé :

- 1) D'accepter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

| Noms ou numéros du chemin rural | Section cadastrale | Numéro de parcelle si existant |
|--|---------------------------|---------------------------------------|
| CR6 du Héroboc | ZC | |
| CR6 | ZB | 38 |
| CR2 des Hirondelles | ZB | 38 |

- 2) de ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- 3) de proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) de vous s'engager à conserver leur caractère public,
- 5) et de prendre acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI

La délibération est adoptée à l'unanimité, le Conseil Municipal rappelle seulement que le chemin du Héroboc faisait déjà l'objet d'une inscription lors de la délibération de novembre 2022.

Délibération n°07.11.25 CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement pour l'année 2025, la commission « Cadre de vie » propose à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine à hauteur de 3 400 €, soit 50% de la dépense hors taxe de 6 794,00 € HT dans le délai de 6 mois imparti pour des potentiels travaux de restauration d'un christ en croix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°08.11.25 DELIBERATION PORTANT ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 76 CONTRAT-GROUPE « MUTUELLE SANTE »

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, il est proposé l'adhésion de la collectivité à la **convention de participation santé** du Centre de Gestion 76 (CdG76), souscrite auprès de la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**, après avis favorable du Comité Social Territorial (29/09/2025). Le contrat-groupe offre **trois niveaux de garanties** (de base à renforcée), supérieures au panier de soins légal, pour les **agents actifs, retraités et ayants droit**, avec une tarification par tranche d'âge. La participation financière de l'employeur, **obligatoire à partir de 2026** (15 €/mois/agent minimum).

Il est proposé :

- ✓ d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- ✓ d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- ✓ de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par le Maire.
- ✓ d'autoriser le Maire à signer les documents contractuels en découlant.
- ✓ d'inscrire au budget primitif 2026 au chapitre 012 – article 6458, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°09.11.25 DELIBERATION MODIFIANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Après avoir reçu un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2025, il est proposé une **révision du RIFSEEP** (régime indemnitaire) pour les agents territoriaux (stagiaires, titulaires, contractuels), aligné sur les évolutions réglementaires depuis 2021, avec une **modification clé** : pendant les **3 premiers mois de congé maladie ordinaire (CMO)**, l'**IFSE** (indemnité de fonctions, sujétions et expertise) sera maintenue à **90 %** (comme le traitement), conformément à la loi de finances 2025. Le nouveau régime entrerait en vigueur **le 1er décembre 2025**.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°10.11.25 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Il est proposé le nouvel horaire de la bibliothèque tel que ci-dessous :

Mardi : 16h30-18h00 au lieu de 16h30-18h30

Mercredi : 10h00-12h00

Jeudi : 14h00-17h00 au lieu de 14h00-16h30

Samedi : 11h00-12h00

et pendant les vacances scolaires

Mercredi : 10h00-12h00

Samedi : 11h00-12h00

La délibération est adoptée à l'unanimité

TRAVAUX DES COMMISSIONS

La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;

Madame Pilvin a pris attache auprès d'Okotop une association qui propose des solutions d'éco pâturage. Une première visite de leur part s'élèverait entre 350 à 500 €. Le matériel nécessaire pour créer un espace étant déjà acheté, il est proposé de ne pas retenir cette solution pour le moment.

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h00.

Elle informe que la chorale Alkemia donnera un concert le 07 décembre à 17 heures à l'église au profit de SLB Association du Patrimoine.

Le 28 novembre, la Sittelle inaugure son nouveau panneau.

La commission « **A.I.C.O.** » ; madame Claudine Cannot termine le prochain Liaisons dans le respect de neutralité politique de période électorale. La livraison est prévue pour le 10 décembre 2025. Les vœux du Maire s'organisent et il y a eu prise de contact avec la Boulangerie Mallet de Gainneville.

La commission « **Urbanisme** » ; monsieur Laurent Baril annonce que les travaux d'aménagement du lotissement « la Sablonnière » ont débuté.

La commission « **Voirie et Espaces verts** » ; monsieur Xavier Le Comte explique s'être rendu sur place et indique les arbres ont été coupés tout le long de la voie SNCF à 10m. Des finitions sont prévues courant décembre. Il est informé que suite à l'enlèvement du distributeur automatique de billets de train à la gare, il sera possible d'acheter des titres au commerçant de la commune le « Saint-Laurent ».

La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ; monsieur Pierre Bréhier évoque que le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 7 novembre. M. Ouattara demande s'il pourra y participer. La secrétaire de mairie se charge de demander l'accord à madame la directrice. Concernant la commission « **Seniors** » ; le repas des aînés s'est bien déroulé et la municipalité est remerciée. Il annonce que le prochain goûter de Noël des Aînés sera le 16 décembre 2025.

La réunion est levée à 20h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, some with names written below them. The signatures are scattered across the lower half of the page. Some legible names include 'Bréhier', 'Pilvin', 'Ouattara', 'Baril', and 'Le Comte'. There are also several abstract scribbles and initials.